

VÉHICULES UTILITAIRES >

De la préparation à la livraison

Les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont des outils parmi d'autres à la disposition des entreprises. De plus en plus souvent, ils sont loués suivant les besoins. En fonction de l'activité de l'entreprise (un corps d'état du second œuvre dans notre cas de figure), ils permettent aux salariés de se rendre sur les chantiers accompagnés de leur matériel et de tous ou partie des matériaux nécessaires, en respectant le nombre de places prévu pour les passagers. L'espace de rangement doit donc être adapté et organisé. Avant de se rendre sur le chantier et afin d'éviter les allers et venues intempestifs à l'origine de perte de temps, le chargement du véhicule doit être planifié et organisé.

Rubrique coordonnée par François Sagot.

La préparation du déplacement

Le chef d'entreprise doit désigner la personne qui conduira le véhicule en s'assurant qu'elle remplit bien toutes les conditions requises, notamment être en **possession du permis de conduire en cours de validité**. Il doit établir le **planning d'affectation en début de semaine en le recalant éventuellement la veille du départ**, en fonction de l'avancement du chantier et des chauffeurs présents. Cette organisation préalable permettra de prévoir les matériels et les matériaux à emmener ainsi que l'itinéraire à emprunter. **Un site Internet peut faciliter la recherche du meilleur parcours à suivre.**

L'entretien

Un carnet d'entretien doit être attribué à chaque véhicule. Avant de prendre la route, le chauffeur doit vérifier l'état du véhicule. S'il remarque des anomalies lors de cet examen ou lors de l'utilisation du véhicule, il en rend compte dans les plus brefs délais à sa hiérarchie.

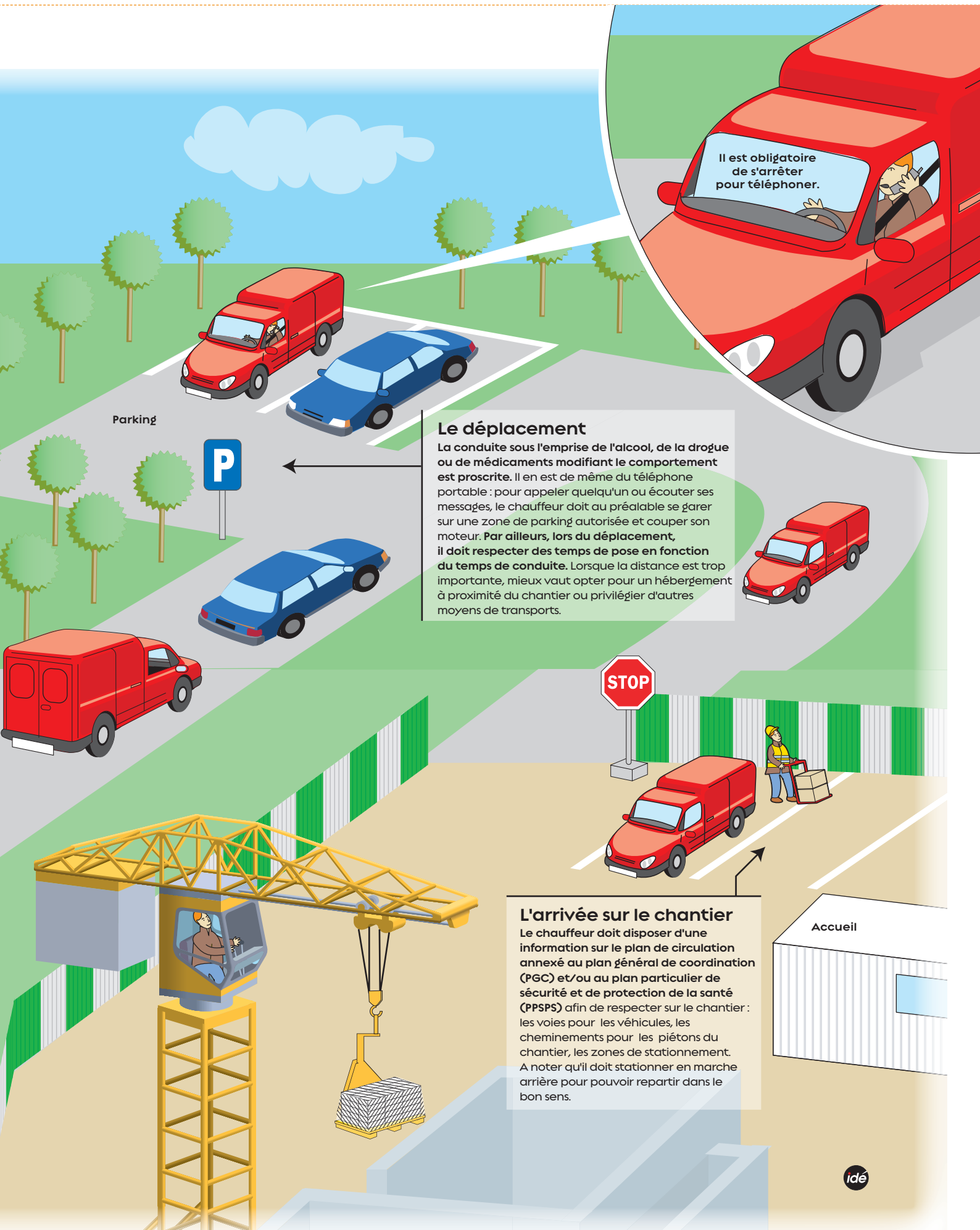
L'aménagement

Le véhicule doit être aménagé par une entreprise spécialisée en fonction de l'activité de l'entreprise. Il faut prévoir un espace libre afin de permettre une adaptation à la spécificité de tel ou tel chantier. D'office, la partie arrière doit être physiquement séparée de l'habitacle avant. **Chaque véhicule doit être équipé d'une trousse à pharmacie, d'un extincteur et, à partir du 1^{er} juillet 2008, d'un gilet rétroréfléchissant complété par un triangle.** Un éthylotest, sans être obligatoire, peut compléter ce dispositif.

Le chargement

Avant de prendre la route, les charges doivent être bien réparties et bien arrimées en se servant des points d'ancrage solidaires du châssis en respect du PTAC. Il peut être judicieux d'utiliser une rampe d'accès amovible pour faciliter le chargement d'éléments lourds. Une attention particulière doit être accordée aux produits chimiques.





Il est obligatoire de s'arrêter pour téléphoner.

Parking



Le déplacement

La conduite sous l'emprise de l'alcool, de la drogue ou de médicaments modifiant le comportement est proscrite. Il en est de même du téléphone portable : pour appeler quelqu'un ou écouter ses messages, le chauffeur doit au préalable se garer sur une zone de parking autorisée et couper son moteur. Par ailleurs, lors du déplacement, il doit respecter des temps de pose en fonction du temps de conduite. Lorsque la distance est trop importante, mieux vaut opter pour un hébergement à proximité du chantier ou privilégier d'autres moyens de transports.



L'arrivée sur le chantier

Le chauffeur doit disposer d'une information sur le plan de circulation annexé au plan général de coordination (PGC) et/ou au plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) afin de respecter sur le chantier : les voies pour les véhicules, les cheminements pour les piétons du chantier, les zones de stationnement. A noter qu'il doit stationner en marche arrière pour pouvoir repartir dans le bon sens.

Accueil

